

DÉSTOCKAGE À BAS COÛT NE VAUT PAS TOUJOURS LE COUP

SITUATION



Un individu soigneusement habillé sonne à votre porte. Il vous explique qu'il est représentant et qu'après une foire il lui reste encore un certain nombre d'articles qu'il veut déstocker à bas prix.



RISQUE

Cette pratique relève souvent d'une tentative d'escroquerie. En effet, ce type de vente est rarement déclaré. En outre, vous ne bénéficiez d'aucune garantie sur les produits achetés de la sorte.



CONSEIL

Pour vérifier si le vendeur est de bonne foi, demandez-lui un devis. S'il refuse, ne signez rien et n'achetez rien. Dans tous les cas, accordez-vous un délai de réflexion. Vérifiez et comparez avec les prix de la concurrence.



TOMBÉ DANS LE PIÈGE ?

Déposez plainte auprès de la police locale et informez l'Inspection économique : pointdecontact.belgique.be

